



2 Divorce

Lorsqu'un(e) étranger(ère) vivant au Japon divorce à l'intérieur du pays, il lui faut faire la déclaration de divorce à l'autorité japonaise. En outre il ou elle doit faire la même formalité à l'autorité de son pays d'origine. À partir de l'enregistrement à l'étranger toutes sortes de formalités ([se référer à; 3 Diverses formalités après le mariage ou le divorce](#)) sont prévues conformément aux lois. Ne pas oublier de les faire.

2-1 Déclaration de divorce

Au moment du divorce vous déposez la déclaration de divorce auprès de la mairie de votre domicile. À propos de divorce, il y a divorce par consentement mutuel conclu après négociation, divorce par conciliation pour lequel le tribunal des affaires familiales intervient pour la conclusion, divorce par jugement et divorce par sentence.

(1) Si l'un des époux est un(e) étranger(e)

Si les époux se mettent d'accord pour le divorce, la loi japonaise s'applique. Cependant, la validité du divorce dans l'autre pays étranger dépend de la loi de ce pays. Les procédures de divorce sont différentes selon les pays, il faudra donc se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat au Japon. Faire délivrer la réception de la déclaration de divorce, si nécessaire.

En cas de présence d'enfants, le nom et prénom de l'enfant, ainsi que les noms et prénoms de ceux qui en ont la garde doivent être indiqués.

documents à fournir	déposer à / se renseigner à	à partir de quand / jusqu'à quand	qui déclare
1 Formulaire de la déclaration de divorce (se le procurer au guichet de la mairie) *les signatures et les sceaux de deux témoins majeurs doivent être inscrits. 2 Une copie d'Actes de l'État Civil (de Japonais(e)) 3 Passeport 4 Certificat des actes d'enregistrement d'étrangers mentionnés dans la fiche originale (se référer; B Enregistrement d'étranger 2) 5 En cas de divorce par conciliation, par exemple, l'implication d'un procès-verbal pour conciliation, ou d'un jugement, ou d'une sentence, et le certificat de la détermination	Déposer auprès de la mairie de la municipalité correspondante au lieu de domicile d'un des deux époux, ou à la mairie où le domicile légal de l'époux(se) japonais(e) se trouve.	[Divorce par consentement] Facultif [Divorce par conciliation ,etc.] Dans les 10 jours à partir du moment où la conciliation se détermine.	[Divorce par consentement] des deux époux [Divorce par conciliation, etc. Un(e) déclarantle

*Si vous avez besoin d'un certificat de la déclaration de divorce, demandez-le.



● Si vous ne voulez pas divorcer

Dans le cas où votre époux(se) japonais(e) vous force au divorce et si celui-ci ou celle-ci dépose unilatéralement le formulaire de divorce avec les signatures au guichet du bureau administratif, le divorce sera conclu.

Si vous n'avez pas l'intention de divorcer, il vaut mieux faire une demande de ne pas accepter la déclaration de divorce auprès de la mairie du domicile légal ou du lieu de résidence de votre époux(se). Ainsi vous pouvez empêcher la réception de la déclaration du divorce pendant 6 mois à partir du dépôt de votre demande. Après 6 mois, si vous vous retrouvez toujours dans la même situation c'est-à-dire que le problème n'a pas été résolu, il vous faut, une nouvelle fois, déposer la même demande par écrit.

● Changement du statut de résidence

Quand l'étranger(ère) divorce d'une personne de nationalité japonaise, étant donné qu'il/elle n'est plus dans le registre de l'état civil. « l'époux(se) d'un(e) Japonais(e) ». C'est-à-dire que cet(te) étranger(ère) devra quitter le Japon immédiatement, mais en tout cas il/elle devra suivre la formalité du changement de statut de résidence dans un bureau d'immigration. Puisque son statut de résidence n'est plus celui de l'époux(se) d'un(e) Japonais(e), le renouvellement de la durée de résidence ne se fera plus. Si, il/elle désire continuer de vivre au Japon, il lui faudra acquérir un autre statut de résidence ([se référer à: A Statut de résidence 2-8](#)).

● Le couple ayant procédé à la formalité de mariage international dans les deux pays respectifs

Après avoir procédé à la formalité de divorce au Japon, si l'on oublie de faire la même procédure dans l'autre pays, cela occasionnera des problèmes en cas de remariage, dans la mesure où les concernés sont considérés toujours mariés dans ce pays.

Informations multilingues sur la vie quotidienne



C Mariage, Divorce

▲ [C Mariage, Divorce](#)

Sample

離婚届

平成 年 月 日届出
長 殿

	受理 平成 年 月 日	発送 平成 年 月 日	
	届 出	届 出	後 印
	送 付 平成 年 月 日		
	届 出		
	婚姻届受理 戸籍記録 記載届受理 届受理 届受理 届受理 届受理		

(1) 氏 名 夫 氏 妻 氏

生 年 月 日 年 月 日 年 月 日

住 所 (住民登録をして
いるところ) 香地番 号 香地番 号

(2) 本 籍 (外国人のときは
国籍だけを書いて
ください) 香地番 号

父 母 の 氏 名 父 父 続 姓 男 妻 父 続 姓 女

母 母

(3) 離 婚 の 理 由 協議離婚 年 月 日成立 和解 年 月 日成立
調停 年 月 日成立 請求の認諾 年 月 日認諾
裁判 年 月 日確定 判決 年 月 日確定

(4) 贈 与 の 氏 に も と る 者 の 本 籍 香地番 号

(5) 未 成 年 の 子 の 氏 名 夫 が 養 育 を 行 う 子 妻 が 養 育 を 行 う 子

(6) 同 居 の 期 間 昭和 平成 年 月 から 昭和 平成 年 月 まで
(同居を始めたとき) (別居したとき)

(7) 別 居 す る 前 の 住 所 香地番 号

(8) 別 居 す る 前 の 世 帯 の お も な 仕事 と

1. 農業だけまたは農業とその他の仕事を営んでいる者
2. 自営業・商工業・サービス業等を個人で経営している者
3. 企業・個人商店等（自営小売店）の常勤勤務者等で勤め先の従業員数が1人から30人までの
 者（日本または1年未満の契約の雇用者は除く）
4. 日本または1年未満の契約の雇用者
5. 日本または1年未満の契約の雇用者
6. 日本または1年未満の契約の雇用者
7. 日本または1年未満の契約の雇用者
8. 日本または1年未満の契約の雇用者
9. 日本または1年未満の契約の雇用者
10. 日本または1年未満の契約の雇用者

(9) 夫 妻 の 職 業 夫の職業 妻の職業

その 他

届 出 人 夫 妻

署 名 押 印

事件簿番号 住所を定めた年月日 夫 年 月 日 妻 年 月 日

電話 連絡 自宅・勤務先・携帯

字は略さず丁寧に書いてください。



Informations multilingues sur la vie quotidienne



C Mariage, Divorce

▲ [C Mariage, Divorce](#)

Sample

記入の注意

紛争や消えやすいインキで書かないでください。
 筆跡の氏名欄には、戸籍のはじめに記載されている人の氏名を書いてください。
 届出は、1通でさしつかえありません。
 この届書を本籍地でない役所に出すときは、戸籍謄本（全部事項証明書）が必要ですから、あらかじめ用意してください。
 そのほかに必要なもの 調停離婚のとき → 調停調査の謄本
 審判離婚のとき → 審判書の謄本と確定証明書
 和解離婚のとき → 和解調査の謄本
 認諾離婚のとき → 認諾調査の謄本
 判決離婚のとき → 判決書の謄本と確定証明書

証 人		（協議離婚のときだけ必要です）	
署 名 印		印	
生 年 月 日	年 月 日	年 月 日	年 月 日
住 所	番地 番 号	番地 番 号	番地 番 号
本 籍	番地 番 号	番地 番 号	番地 番 号

→ 父姓がいま婚姻しているときは、母の氏を書かないで、名だけをかいてください。
 意父姓についても同じように書いてください。
 □には、あてはまるものに□のしるしをつけてください。

→ 今後も離婚の際に称していた氏を称する場合には、左の欄には何も記載しないでください。
 （この場合にはこの離婚届と同時に別の届書を提出する必要があります。）

→ 同居を始めたときの年月は、結婚式をあげた年月または同居を始めた年月のうち早いほうを書いてください。

→ 届け出られた事項は、人口動態調査（統計法に基づく法定統計第5号、厚生労働省所管）にも用いられます。

- 署名は必ず本人が自署してください。
- 印は各自別々の印を押してください。
- 届出人の印をご持参ください。





C Mariage, Divorce

▣ [C Mariage, Divorce](#)

(2) Dans le cas de ou les deux époux sont étrangers

Les facteurs pour la conclusion du divorce sont différents selon les pays, se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat du pays respectif d'origine.